

Walid Bel Hadj Amor : il est inconcevable que le secteur privé soit exclu des négociations de l'Aleca



L'IACE organise la 6ème édition de Tunis Forum qui se tiendra le 19 septembre 2018 à La Maison de l'Entreprise. Tunis Forum portera sur le thème : "La Tunisie et les directives européennes, convergence vs protectionnisme". A cette occasion, leconomistemaghebin.com a interviewé Walid Bel Hadj Amor, vice-président de l'IACE et coordinateur du Tunis Forum.

leconomistemaghrebin.com : Pourquoi le choix de ce thème quelques mois avant la tenue de la prochaine édition des Journées de l'entreprise, considérées comme le plus grand espace de réflexion économique?

Walid Bel Hadj Amor :

Le Tunis Forum est l'un des événements majeurs de l'IACE avec Le Tunis Economic Forum et les Journées de l'entreprise. Habituellement, le Tunis Forum se déroule au mois de juin. Mais du fait du Ramadan et de l'été nous avons dû reporter cette édition à septembre. Ce Forum a pour vocation de s'intéresser à l'approfondissement des questions relatives aux relations économiques de la Tunisie avec ses principaux partenaires.

La première édition avait déjà porté sur les relations avec l'Union Européenne au moment du lancement du processus de l'ALECA. Aujourd'hui, nous revenons sur ce dossier pour approfondir le sujet et suivre son développement.

ALECA : Il s'agit d'un Accord de Libre-échange Complet et Approfondi. Que veut-on dire par les deux termes : complet et approfondi?

Cette question est extrêmement importante. Ces deux termes recouvrent toute la

complexité de l'accord et de la démarche. Complet parce qu'il porte sur l'ensemble des secteurs. Approfondi parce qu'il s'intéresse à des problématiques plus larges que le simple libre-échange. On y évoque des concepts nouveaux, tels que la convergence réglementaire ou la mobilité des personnes.

Nous tenons à mettre la lumière sur certains aspects qui échappent aujourd'hui au débat. Ces mêmes aspects représentent une pierre angulaire de l'accord et du processus de négociation.

Le premier et deuxième panel du forum discuteront de la convergence réglementaire. Qu'est-ce que cela veut-dire?

La convergence réglementaire c'est la démarche par laquelle la Tunisie va s'engager dans une refonte de son cadre réglementaire économique, au sens large, pour se rapprocher le plus possible, voire s'aligner, sur la réglementation européenne. On parle ici aussi bien de réglementation sociale, (droit du travail, droit social, etc.), de réglementation économique, (droit de propriété, protection de l'investissement, etc.), que de normes techniques.

C'est un sujet essentiel de la négociation dont nous devons être capables de mesurer les impacts. Il s'agira de dizaines de milliers de réglementations à modifier, à adopter et à digérer avec tout ce que cela suppose comme organisation en amont et en aval. C'est un défi immense qui nous attend et nous avons l'impression que cette dimension n'est pas perçue correctement par les différentes parties prenantes.

Plusieurs acteurs économiques et politiques ont exprimé des craintes quant aux défis imposés par l'ALECA. Où réside concrètement, pour vous chefs d'entreprises, la problématique avec l'ALECA?

Les craintes qui se sont exprimées jusque-là portent essentiellement sur la question de l'ouverture de certains secteurs, (services et agriculture), à la concurrence européenne. Ces craintes sont justifiées, mais elles ne sont pas les seules à considérer. Nous voulions à l'occasion de cette édition du Tunis Forum mettre l'accent sur les défis que représente la convergence réglementaire, aussi bien dans la démarche que dans le résultat.

La démarche va consister à **revoir tout l'arsenal réglementaire tunisien**, c'est une tâche immense qui doit être abordée avec méthode et cohérence. Elle

nécessite de la compétence, du temps et de l'organisation et tout cela représente un coût pour la communauté.

Une fois ces réglementations adoptées, les opérateurs économiques devront **aligner leur outil de production** à ces nouvelles normes qui s'appliqueront sur le marché tunisien, ce qui aura un impact sur l'équilibre économique et financier de ces entreprises, qui devront s'y adapter et trouver les réponses stratégiques et opérationnelles. Cela aura aussi un coût qui nécessitera de mobiliser des fonds pour leur financement.

Cette démarche représente d'une certaine manière un **changement du business modèle** des opérateurs, qui s'ils gagnent l'opportunité de pouvoir s'adresser au marché de l'Union européenne, devront faire face à une possible augmentation de leurs coûts de production et aux risques liés à la concurrence européenne. Il y a donc un risque de perte de l'avantage compétitif qui va s'additionner au risque de voir certains, les plus fragiles, basculer dans l'informel faute de pouvoir adapter leur business modèle.

L'autre problématique vient du constat que les pays de l'Union qui ont pu profiter du marché européen et dont l'économie a connu un saut qualitatif significatif l'ont fait grâce à l'accès aux fonds structurels qui leur ont permis d'améliorer leurs infrastructures physique et immatérielle très rapidement, pour hisser leurs niveaux de compétitivité suffisamment et protéger ainsi leur économie. Nous militons pour que cette question de **l'accès aux fonds structurels** soit inscrite à l'ordre du jour des négociations.

Ainsi, et au-delà de la mise à niveau du secteur productif, il ne servirait à rien de revoir l'arsenal réglementaire, si cela n'est pas suivi par une mise à niveau matérielle et immatérielle de l'administration et de l'infrastructure du pays pour combler le gap de compétitivité.

L'IACE organise la 6ème édition de Tunis Forum qui se tiendra le 19 septembre 2018 à La Maison de l'Entreprise. Tunis Forum portera sur le thème : "La Tunisie et les directives européennes, convergence vs protectionnisme". A cette occasion, leconomistemaghebin.com a interviewé Walid Bel Hadj Amor, vice-président de l'IACE et coordinateur du Tunis Forum.

leconomistemaghrebin.com : Pourquoi le choix de ce thème quelques

mois avant la tenue de la prochaine édition des Journées de l'entreprise, considérées comme le plus grand espace de réflexion économique?

Walid Bel Hadj Amor :

Le Tunis Forum est l'un des événements majeurs de l'IACE avec Le Tunis Economic Forum et les Journées de l'entreprise. Habituellement, le Tunis Forum se déroule au mois de juin. Mais du fait du Ramadan et de l'été nous avons dû reporter cette édition à septembre. Ce Forum a pour vocation de s'intéresser à l'approfondissement des questions relatives aux relations économiques de la Tunisie avec ses principaux partenaires.

La première édition avait déjà porté sur les relations avec l'Union Européenne au moment du lancement du processus de l'ALECA. Aujourd'hui, nous revenons sur ce dossier pour approfondir le sujet et suivre son développement.

ALECA : Il s'agit d'un Accord de Libre-échange Complet et Approfondi. Que veut-on dire par les deux termes : complet et approfondi?

Cette question est extrêmement importante. Ces deux termes recouvrent toute la complexité de l'accord et de la démarche. Complet parce qu'il porte sur l'ensemble des secteurs. Approfondi parce qu'il s'intéresse à des problématiques plus larges que le simple libre-échange. On y évoque des concepts nouveaux, tels que la convergence réglementaire ou la mobilité des personnes.

Nous tenons à mettre la lumière sur certains aspects qui échappent aujourd'hui au débat. Ces mêmes aspects représentent une pierre angulaire de l'accord et du processus de négociation.

Le premier et deuxième panel du forum discuteront de la convergence réglementaire. Qu'est-ce que cela veut-dire?

La convergence réglementaire c'est la démarche par laquelle la Tunisie va s'engager dans une refonte de son cadre réglementaire économique, au sens large, pour se rapprocher le plus possible, voire s'aligner, sur la réglementation européenne. On parle ici aussi bien de réglementation sociale, (droit du travail, droit social, etc.), de réglementation économique, (droit de propriété, protection de l'investissement, etc.), que de normes techniques.

C'est un sujet essentiel de la négociation dont nous devons être capables de mesurer les impacts. Il s'agira de dizaines de milliers de réglementations à modifier, à adopter et à digérer avec tout ce que cela suppose comme organisation en amont et en aval. C'est un défi immense qui nous attend et nous avons l'impression que cette dimension n'est pas perçue correctement par les différentes parties prenantes.

Plusieurs acteurs économiques et politiques ont exprimé des craintes quant aux défis imposés par l'ALECA. Où réside concrètement, pour vous chefs d'entreprises, la problématique avec l'ALECA?

Les craintes qui se sont exprimées jusque-là portent essentiellement sur la question de l'ouverture de certains secteurs, (services et agriculture), à la concurrence européenne. Ces craintes sont justifiées, mais elles ne sont pas les seules à considérer. Nous voulions à l'occasion de cette édition du Tunis Forum mettre l'accent sur les défis que représente la convergence réglementaire, aussi bien dans la démarche que dans le résultat.

La démarche va consister à **revoir tout l'arsenal réglementaire tunisien**, c'est une tâche immense qui doit être abordée avec méthode et cohérence. Elle nécessite de la compétence, du temps et de l'organisation et tout cela représente un coût pour la communauté.

Une fois ces réglementations adoptées, les opérateurs économiques devront **aligner leur outil de production** à ces nouvelles normes qui s'appliqueront sur le marché tunisien, ce qui aura un impact sur l'équilibre économique et financier de ces entreprises, qui devront s'y adapter et trouver les réponses stratégiques et opérationnelles. Cela aura aussi un coût qui nécessitera de mobiliser des fonds pour leur financement.

Cette démarche représente d'une certaine manière un **changement du business modèle** des opérateurs, qui s'ils gagnent l'opportunité de pouvoir s'adresser au marché de l'Union européenne, devront faire face à une possible augmentation de leurs coûts de production et aux risques liés à la concurrence européenne. Il y a donc un risque de perte de l'avantage compétitif qui va s'additionner au risque de voir certains, les plus fragiles, basculer dans l'informel faute de pouvoir adapter leur business modèle.

L'autre problématique vient du constat que les pays de l'Union qui ont pu profiter

du marché européen et dont l'économie a connu un saut qualitatif significatif l'ont fait grâce à l'accès aux fonds structurels qui leur ont permis d'améliorer leurs infrastructures physique et immatérielle très rapidement, pour hisser leurs niveaux de compétitivité suffisamment et protéger ainsi leur économie. Nous militons pour que cette question de **l'accès aux fonds structurels** soit inscrite à l'ordre du jour des négociations.

Ainsi, et au-delà de la mise à niveau du secteur productif, il ne servirait à rien de revoir l'arsenal réglementaire, si cela n'est pas suivi par une mise à niveau matérielle et immatérielle de l'administration et de l'infrastructure du pays pour combler le gap de compétitivité.

L'ALECA, cette nouvelle bataille qui s'engage, est pour vous une opportunité ou une menace? Pourquoi?

Toute opportunité recèle des menaces et inversement toute menace présente des opportunités à celui qui sait les identifier et les saisir. C'est pour cela que cette formidable opportunité, pour arrimer la Tunisie à un espace aussi large, présente des risques auxquels nous devons faire face et nous montrer à la hauteur des challenges qu'ils représentent.

C'est une opportunité pour nos entreprises les plus avancées, celles qui n'ont pas attendu cet accord pour aller à l'abordage de leurs concurrents européens sur leur propre terrain. Il s'agit d'une menace pour d'autres, aussi nous devons gérer le rythme pour leur donner le temps de se mettre aux normes et atteindre des niveaux durables de compétitivité. A ce titre, mieux vaut un bon accord tardif qu'un mauvais accord rapide.

C'est une opportunité dans ce que la démarche recèle comme chances de mettre à niveau nos réglementations et nos procédures qui donneront plus de confiance aux Tunisiens dans leur économie et dans leur capacité à créer de la valeur. Ces réformes, l'économie tunisienne en a besoin. Mais l'Aleca ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais un outil pour engager une stratégie plus large de relance de l'économie vers plus de valeur ajoutée.

C'est une opportunité, si nous sommes capables de mettre en avant la dimension politique de cet accord et de concrétiser le vote de la résolution du Parlement européen du 25 février 2016, de soutien à la démocratie, à l'économie et à l'emploi en Tunisie.

C'est une opportunité, si nous sommes en mesure de concrétiser la dimension de solidarité de cet accord dans ses caractères asymétriques et progressifs et que ce soit la porte vers la création future d'un espace euro-méditerranéen seule garantie de paix dans la région.

Toute la stratégie consisterait alors à adopter une démarche proactive et forte qui permette à travers la négociation, mais aussi à travers les politiques publiques à mettre en œuvre, de maximiser les opportunités et réduire les risques. C'est ce que nous attendons de la partie tunisienne. Or, aujourd'hui, nous ne voyons que la partie menaces parce que le timing n'est pas bon, que la partie tunisienne est mal préparée, ne communique pas assez, n'associe pas le secteur privé et qu'il n'y a pas de stratégie claire qui permette de tirer le meilleur de ces négociations et plus tard de cet accord s'il venait à être signé.

Cela nous désole, d'autant plus qu'il donne des munitions aux opposants idéologiques à l'Aleca, dont nous ne faisons pas partie à l'IACE. Même si nous reconnaissons que le libre-échange n'est pas la panacée ni la garantie à lui seul d'un développement inclusif, loin s'en faut! D'où la nécessité de ne pas s'arrêter sur le seul accord, mais de voir plus loin.

L'absence d'études d'impact de cet accord obscurcit le débat qui se fait jour, alors que la question de l'ALECA est posée depuis 2012. Quel est votre message aux négociateurs tunisiens (la partie tunisienne)? Surtout que certains considèrent que les négociations, parmi les plus difficiles et les plus décisives pour le pays, sont accompagnées d'une certaine opacité.

Ce que nous ne pouvons pas accepter c'est le fait que l'administration et le pouvoir exécutif accaparent tout l'espace de la négociation et refusent d'accorder **une place de choix au secteur privé** qui devra au final se battre demain avec la concurrence européenne et assumer l'accord au quotidien.

L'Aleca est un accord politique au travers duquel chaque partie engage l'ensemble du secteur productif et il est inconcevable que le secteur privé tunisien soit exclu de ces négociations. Le secteur privé tunisien a montré au cours de ces dernières années qu'il avait une forte capacité de résilience et a maintenu le cap, malgré toutes les attaques dont il fait l'objet et ce qu'il subit directement ou indirectement, (*crise politique, crise sociale, le développement du secteur*

informel, de la contrebande, l'accès au financement rendu difficile par les besoins de financement de l'état).

Ce fait doit être reconnu aujourd'hui et l'entrepreneur tunisien doit être réhabilité et respecté, et trouver la place qui lui sied dans ces négociations.

L'opacité qui est organisée par le gouvernement et l'absence de communication sérieuse desservent le processus de négociation et jouent contre nous et contre les intérêts du pays. L'Administration ne peut pas être omnisciente et elle n'a pas une connaissance aussi fine de la réglementation européenne et des risques pour l'entreprise, que celle que peut avoir l'opérateur privé.

Le processus de négociation doit être un processus ouvert. Le secteur privé doit avoir une place centrale dans l'organe de gouvernance des négociations, et il ne peut pas en être autrement.

Le secteur privé a montré son niveau de maturité. Nous n'acceptons pas d'être exclus alors que nous sommes les premiers concernés.

Quel lien entre ALECA et fuite des cerveaux?

Le lien se fait à travers les questions de mobilité des personnes. Cette question est aujourd'hui un frein pour les entreprises tunisiennes pour s'implanter et travailler en Europe, en particulier dans le secteur des services.

Le maintien de ce frein, dans le contexte actuel, bloquera le développement de nos entreprises dans l'espace européen et laissera la porte ouverte aux entreprises européennes pour recruter les compétences tunisiennes et leur offrir des opportunités hors de portée des entreprises tunisiennes, gardées à distance par des **réglementations des visas que l'Union Européenne laisse à la discrétion des états.**

Or, la formation de ces cadres coûte de l'argent à la communauté et leur départ vers l'Europe représente un manque à gagner énorme pour notre économie, qui dépasse selon nos estimations l'aide que nous recevons aujourd'hui de l'Union européenne au titre de la politique de voisinage.

La Tunisie doit tirer profit de cet accord pour offrir à ses jeunes un meilleur avenir en Tunisie et non pas pour que les plus compétents d'entre eux émigrent en Europe et contribuent à la création de valeur de l'autre côté de la Méditerranée. Ce

ne serait pas juste que la Tunisie devienne un réservoir de compétences à piller après avoir été un réservoir de main d'œuvre et un atelier de l'Europe, situation qui prévaut encore dans une économie low-cost qui n'a pas su saisir les opportunités offertes.

La Tunisie aura besoin de toutes ses compétences pour assurer le passage d'une économie low-cost vers une économie portée par la création de valeur.